



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 mai 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 mai 2011

AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL
LARGEAU - AUTORISATION DE SIGNATURE
DES MARCHES

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
16 mai 2011

Président :

M. Pascal DUFORESTEL, 1^{er} Adjoint

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Nathalie SEGUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD jusqu'à 19h35 (son arrivée)
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Nicole IZORE donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD à partir de 19h35.

Excusés :

- Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LARGEAU -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'améliorer la sécurité à la sortie du collège Saint-Exupéry, et l'organisation générale de la circulation, un aménagement est prévu au droit de l'établissement sur la rue du Général Largeau. Les enjeux et le principe d'aménagement sont décrits ci-après.

1 - Objectifs de l'aménagement :

La rue du Général Largeau, dans son tronçon compris entre la rue de la Marne et la rue de Ribray, connaît de sérieuses difficultés de circulation aux heures de pointe, et particulièrement aux heures d'entrée et sortie du collège Saint Exupéry. En effet, en raison de l'absence d'aménagement adapté, les parents d'élèves déposent leurs enfants en s'arrêtant en pleine voie, bloquant du même coup la circulation sur cet axe très chargé.

Par ailleurs, en raison de la modification des lignes de transports en commun liée à la piétonisation, il est nécessaire de recréer un arrêt de bus sur ce site.

Enfin, le tronçon de voie concerné est un maillon du schéma directeur cyclable. Il faut donc intégrer un dispositif cyclable dans l'aménagement.

2 – Descriptif de l'aménagement :

L'aménagement consiste à créer une contre-allée le long du collège, faisant office de dépose-minute hors circulation.

Deux arrêts de bus seront aménagés entre les 2 giratoires encadrant le tronçon de voie, et les bandes cyclables en place entre la rue de Ribray et le pont Main seront prolongées.

Le revêtement de la chaussée (départementale) sera repris par les services du Conseil général, ce dernier a par ailleurs donné son accord sur le projet.

3 – Accessibilité handicap :

L'accessibilité handicap est prise en compte par le respect des normes techniques correspondantes (largeurs, hauteurs, pentes, dalles podotactiles, etc.) Les traversées piétonnes seront ainsi en totalité accessibles. Elles se feront en 2 temps par la mise en place d'îlots centraux de protection à chaque passage piéton.

4 – Prise en compte des cyclistes :

Les cyclistes sont intégrés dans la circulation par le prolongement des bandes cyclables existantes entre la rue de Ribray et le pont Main. Ainsi, sur l'itinéraire cyclable partant de la rue Gambetta jusqu'à la Brèche, seule la rue du Général Largeau restera à aménager.

5 – Les transports en commun :

La modification des itinéraires de transports en commun liée à la piétonisation a conduit à la disparition de l'arrêt « Bas Sablonnier » situé entre la rue de Ribray et le pont Main. Pour compenser cette disparition, deux arrêts nouveaux sont créés dans le cadre de cet aménagement. Ils sont conçus selon les règles habituelles d'accessibilité handicap, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Niort, et seront équipés d'abris.

Leur réalisation sera prise en charge par la CAN, par le biais de la convention de participation liant la Ville de Niort et la CAN.

6 – Budget – Coût de l'opération :

Le projet a fait l'objet d'une consultation par procédure adaptée. La Commission Marchés réunie le 18 avril 2011, a émis un avis à la désignation de l'attributaire. Il s'agit de l'entreprise BOISLIVEAU TP (79800 La Mothe Saint Héray), pour un montant estimatif de 84 174,73 € HT, soit 100 672,98 € TTC.

La dépense est inscrite au BP 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de travaux avec l'entreprise BOISLIVEAU TP pour un montant de 84 174,73 € HT, soit 100 672,98 € TTC.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE